



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement agricole public

Question écrite n° 40222

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les suppressions de postes programmées dans l'enseignement agricole public pour la rentrée de septembre 2021. Le désengagement du ministère de l'agriculture et plus largement de l'État se traduit, par exemple en région Occitanie, par la suppression d'environ 140 postes (46,5 postes EQTP) d'enseignants et d'assistants d'éducation et une retenue de 1 % de la dotation horaire sur les enseignements obligatoires. Le ministère de l'agriculture programme également de nouvelles fermetures de classes pour la rentrée 2021 (à Nîmes, Carcassonne, Villefranche de Rouergue), ce alors même que les effectifs d'étudiants continuent de croître (+ 300 élèves entre 2018 et 2020, on peut s'en réjouir). En outre, les perspectives pour la rentrée 2022 sont encore plus sombres, puisqu'il s'agirait de la suppression de plus de 11 000 heures de dotation horaire d'enseignement, soit une vingtaine de postes. Ce désengagement de l'État, qui s'inscrit dans une logique uniquement comptable et des choix budgétaires lamentables dans une période de crise sociale, économique, sanitaire mais aussi environnementale, contrevient à l'impérieuse nécessité d'investir massivement, ces prochaines années, dans l'éducation et l'agriculture. Il en va de l'indépendance en matière agricole et de la transformation du modèle actuel en une agriculture paysanne, respectueuse des êtres humains, des animaux et de la nature. L'éducation et l'agriculture doivent redevenir deux piliers de la République. Il s'agit là d'enjeux sociétaux, environnementaux, sociaux, éducatifs, économiques. Il l'appelle donc urgemment à abandonner sa logique comptable en matière d'enseignement public et à engager tous les moyens nécessaires au service d'une formation initiale agricole de qualité, à même de répondre aux enjeux de l'époque.

Texte de la réponse

L'appareil de formation remarquable que constitue l'enseignement agricole répond avec succès à l'objectif fondamental de préparer les jeunes à leurs futurs métiers tout comme de former les citoyens en devenant ce qu'ils sont. Il permet de diplômer des jeunes capables d'agir en conscience dans une société complexe et un monde professionnel en mutation. Il constitue un outil précieux pour accompagner les transitions que tous reconnaissent aujourd'hui nécessaires, en particulier la transition agro-écologique et la transition numérique. L'enseignement agricole contribue à répondre aux défis que les filières agricoles et alimentaires doivent relever, à travers la formation, l'innovation, l'expérimentation et l'animation territoriale. Cela vaut plus généralement pour les plus de 200 métiers auxquels l'enseignement agricole prépare, à travers ses formations professionnelles mais aussi ses formations générales : les métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, les services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, les services aux territoires (tourisme, animation, communication...), le commerce et la vente. Les choix sur les ouvertures/fermetures de classes sont effectués, chaque année, au niveau régional, avec pour objectif d'optimiser les cartes de formation par rapport aux enjeux. Plusieurs paramètres sont pris en compte : évolution du nombre d'élèves, attractivité des formations, pertinence des formations en lien avec l'objectif d'insertion professionnelle à l'issue de la formation, répartition géographique des formations en cherchant à couvrir le territoire de façon équilibrée tout en évitant des concentrations de formation similaires dans une même

zone. Ce travail se fait en ayant à la fois une vision stratégique régionale et une analyse établissement par établissement. Sont ainsi examinées les classes dans lesquels les effectifs d'élèves sont faibles depuis plusieurs années ou l'intérêt du regroupement en une seule classe d'élèves qui étaient dans des classes dédoublées ou ayant des options proches. Au plan national, l'enseignement agricole, a connu une baisse légère du nombre d'élèves ces dernières années. Prenant en compte cette évolution, une légère baisse des moyens en emplois a été décidée par le Gouvernement. Il faut souligner que les évolutions ont été différentes suivant les systèmes d'enseignement : les effectifs élèves des établissements publics et privés à temps plein ont plutôt été stabilisés ; la baisse a été plus forte dans les établissements à rythme approprié. La rentrée 2021 permettra de mieux affiner les tendances de recrutement au plan national. Afin de regagner des effectifs, ce qui serait le meilleur atout dans les discussions budgétaires, une communication forte est déployée aux niveaux national, régional et local dans l'objectif de faire connaître les atouts de l'enseignement agricole et de faire en sorte que tout jeune puisse en bénéficier. La direction générale de l'enseignement et de la recherche a été chargée de déployer une campagne de communication sur les formations proposées au sein de l'enseignement agricole suivant un principe simple : s'appuyer sur des jeunes en formation dans l'enseignement agricole pour être ambassadeurs auprès des jeunes qui n'en connaissent pas les établissements. Les collégiens et lycéens sont la cible principale de cette campagne. Les parents, conseillers d'orientation, personnels de l'éducation nationale et, plus généralement, tous ceux qui contribuent à l'orientation des jeunes constituent une cible secondaire. Concrètement, depuis mi-avril, un ensemble de vidéos est diffusé sur les réseaux sociaux, dans lesquels des jeunes, actuellement en formation dans un établissement d'enseignement agricole, s'expriment. À travers leurs témoignages, avec leurs mots, ils expliquent les atouts des formations et de l'environnement de formation (internats, espaces ouverts, bienveillance des adultes, activités et vie extra-scolaires...). Ils expliquent leurs motivations et leurs envies. Ils montrent comment chacun peut s'épanouir et trouver son chemin. Ces contenus sont diffusés sur les réseaux sociaux @laventureduvivant et sont disponibles en accès libre. Les relayer pour contribuer à faire mieux connaître l'enseignement agricole, sous la bannière transversale : « L'aventure du vivant ». Dans le cadre du plan de relance, une grande campagne de communication sur les « entrepreneurs du vivant » a été engagée. Elle vise à valoriser l'image des métiers de l'agriculture, du paysage et à développer des vocations. Sur la situation particulière de l'Occitanie, contrairement à la moyenne nationale, une hausse du nombre d'élèves est constatée. Cette dynamique de croissance a permis, depuis 2020, d'ouvrir plusieurs classes. En particulier, ont été consolidées : - des formations en certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) [une filière métiers de l'agriculture au lycée professionnel agricole (LPA) de Lavaur et une filière service à la personne au LPA de Rivesaltes] ; - une filière bac professionnel pilote de ligne « industries agroalimentaires » au lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Villefranche de Rouergue ; - deux filières bac technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (au LEGTA de Auch et au LEGTA de Rodez La Roque). Ces ouvertures sont la poursuite d'une dynamique engagée en 2019. Parallèlement, dans certains établissements, il est constaté que les effectifs d'élèves, observés sur plusieurs années, ne justifient pas le maintien de certaines classes : - une classe comptant seulement 5 élèves cette année doit être fermée au lycée de Villefranche de Rouergue ; - s'agissant des deux lycées agricoles de Nîmes et de Carcassonne, il existe, aujourd'hui, 3 classes de seconde générale et technologique, avec un effectif global de 66 élèves : une des trois classes devait être fermée avec une conduite de la formation en 2 classes de 33 élèves. Toutefois, au vu du bon recrutement pour la rentrée 2021, il a été acté le dégel de la troisième classe qui sera maintenue. Les discussions sont conduites au niveau régional par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, qui est l'autorité académique. Elles se font d'une part avec les chefs d'établissement et, d'autre part, avec les représentants des personnels de l'enseignement agricole public. Le solde des ouvertures et fermetures entre les rentrées scolaires 2020 et 2021 est ainsi positif de 11 classes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40222

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5665

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6989